Charte de l'éthique, des responsabilités, de la dignité des personnes âgées dans leurs engagements de citoyens dans la société.

Préliminaire

- La déclaration universelle des Droits de l'homme du 10 décembre 1948 s'applique de la naissance à la fin de vie par les droits fondamentaux de l'individu, leur reconnaissance et leur respect par la loi ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Pacte relatif aux droits civils et politiques

Par cette charte, nous souhaitons participer, dans nos conduites éthiques et responsables, aux évolutions d'une société mondiale où nous sommes toujours plus nombreux et plus âgés, au moins pour les prochaines décennies.
Nous voulons continuer d'apprendre pour comprendre et entreprendre entre et avec quatre, cinq générations, dans un monde de paix, de justice, de liberté, solidarité, tolérance et équité.

art 1 – **la dignité, l'éthique et les responsabilités** ne s'estompent pas avec l'âge.
La personne âgée, riche des années vécues, est capable de s'engager face aux enjeux des évolutions continues des sociétés de son territoire à l'ensemble du monde.

Art 2 – **la situation nouvelle d'une humanité** où l'allongement de l'espérance de vie contribue à l'augmentation du nombre des êtres humains fait que les personnes âgées, en représentant près du tiers de la population mondiale, ont une influence grandissante face aux enjeux sociétaux, climatiques.

art 3 – **Les gouvernements, les élus et responsables politiques** doivent faciliter l'expression des personnes âgées dans leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sans discrimination et de façon accessible.

4 – **l'éducation, la formation, la sensibilisation et la prévention** demeurent, chez les personnes âgées des objectifs pour participer à une société «éco responsable » face aux défis actuels et futurs.

5 – quelles que soient les évolutions d'une société mondiale, **la vieillesse ne doit pas entraîner une image de faiblesse** à protéger, de rejet ou de discrimination, pouvant faire des personnes âgées sous condition de droits ou de devoirs différents dans les populations.

6 – disposant de temps, riches de savoir être, de savoir-faire et d'expériences personnelles et professionnelles, **les personnes âgées continuent d'assumer leurs responsabilités individuelles et collectives** pour le bien vivre ensemble longtemps.

7 – sortie de leur carrière publique ou privée, les personnes âgées demeurent avant tout des citoyens qui **s'inscrivent volontiers dans la construction du monde,** en conservant, développant des compétences professionnelles connues, reconnues, ou acquises pour une situation de retraite et long vieillissement.

8 – en développant leurs savoirs pluridisciplinaires, scientifiques, techniques et pratiques, les personnes âgées **s'engagent à transmettre de façon professionnelle, les meilleures orientations aux générations plus jeunes,** afin de construire ensemble, dans la dignité de chacun et de tous, les meilleures conditions de vie dans les environnements choisis ou imposés, imputables aux modes et conditions de vie actuelle, en pensant aux décennies prochaines.

9 – les progrès des derniers siècles ont fait qu'une partie de l'humanité a pu s'évader de la misère au prix d'inégalités aujourd'hui flagrantes entre les pays et les populations. Les personnes âgées **reconnaissent leur part de responsabilité et s'engagent à porter un regard lucide sur le chemin qu'ils doivent entreprendre pour accompagner, venir en aide, aux laissés-pour-compte.**

10 – en s'engageant dans **une conduite éthique et responsable,** les personnes âgées veulent apporter aux pouvoirs publics, aux entreprises publiques et privées, aux associations et fondations, toute **leur énergie pour la protection des environnements,** le développement durable harmonieux et équitable.

11 – **Le bien vivre longtemps,** en bonne santé, autonome, et capable de s'exprimer, **est une cause universelle.** Les personnes âgées ont conscience que leurs valeurs culturelles et spirituelles contribuent à **la volonté commune des 10**

milliards d'êtres humains possibles avant la fin du siècle, au partage des espérances dans un monde futur qui n'a que deux issus : le bonheur pour le plus grand nombre ou la disparition de tous.

Conclusion

Nous, groupe de réflexions et d'actions, **représentant quatre générations,** menons un travail sur la nécessité d'apprendre à bien vieillir longtemps dans une société où **nous voulons mettre la liberté et la sécurité, la coopération et la compétition au service du toujours mieux humain avant le toujours plus matériel. Les retraités-personnes âgées** sommes la communauté la plus représentative de l'ensemble des états : sociaux, économiques, politiques, culturels, professionnels, religieux... une grande richesse nationale, européenne et mondiale, **si nous savons partager pour multiplier.**